

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022

DELIBERATION N°2022.00135

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA COLLECTE SEPARÉE ET LE TRI
DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES (TLC) - AVENANT N°2**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 11 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 88

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 104

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE,
Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS,
M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA,
Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN,

RECU EN PREFECTURE

Le 04 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220324-D20220013510

DATE D'AFFICHAGE : 04 avril 2022

M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. David FARA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Daniel GRAMPFORT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA COLLECTE SEPARÉE ET LE TRI DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES (TLC) - AVENANT N°2

Saint-Etienne Métropole exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les habitants et usagers sur son périmètre conformément aux dispositions de l'article L. 2224-13 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, Saint-Etienne Métropole est responsable notamment de la collecte, du tri et de la valorisation des textiles, linges et chaussures (TLC). La collecte est effectuée en points d'apport volontaire disposés sur le domaine public. Une fois collectés, ces déchets sont transférés vers un centre de tri TLC situé à Pélussin (42) et exploité par l'entreprise Le Relais. La grande majorité des déchets est réutilisée ou recyclée.

En 2014, suite à une consultation, le groupement d'entreprises d'insertion Le Relais/Chrysalide a été choisi comme délégataire pour mettre en place ce service à l'usager, dans le cadre d'une procédure de Délégation de Service Public. La convention actuelle avec ce groupement a été signée le 07 mai 2015, et prendra fin le 07 mai 2022.

Aujourd'hui, on compte 264 points de dépôts de textile sur le territoire. En 2019, c'est environ 2,9 kg/habitant, soit 1170 tonnes, qui ont été détournées de l'enfouissement grâce à ce dispositif de collecte.

Avenant à la convention de délégation de service public

La convention actuelle arrivera à expiration le 07 mai 2022. Une consultation a été lancée pour sélectionner un nouveau délégataire. A la fin de l'actuelle convention, le délégataire devra remettre à la Métropole les biens de retour nécessaires à la réalisation du service public de collecte des TLC, à savoir les conteneurs de collecte.

Partant du principe que les conteneurs seraient renouvelés au fur et à mesure sur la durée de la délégation, la convention n'avait pas fixé d'indemnisation pour la reprise par la Métropole des biens non amortis. Autrement dit, ceux-ci étaient remis gratuitement à la Métropole par le délégataire en fin de contrat.

En pratique, le délégataire a dû pour des raisons de mise en sécurité renouveler en 2020-2021 l'ensemble de son parc de conteneurs. Il convient donc de passer un avenant à la convention, en annexe au présent rapport, pour permettre à la Métropole de verser une indemnité au délégataire actuel, correspondant à la valeur des biens non amortis. Le futur délégataire versera ensuite à la Métropole une redevance annuelle permettant de rembourser la Métropole pour cette mise à disposition gratuite des biens.

Le montant de l'indemnité qui sera versée par la Métropole est estimé à 135 000 € environ, en section d'investissement.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un avenant n°2 à la convention de délégation de service public pour la récupération des textiles, linges de maison et chaussures usagées,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public pour la récupération des textiles, linges de maison et chaussures usagées, en annexe au présent rapport,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget Déchets, en section d'investissement, opération 16.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large circular flourish at the top.

Gaël PERDRIAU